



L'Opecst, une mission centrale : éclairer les parlementaires sur l'impact des grandes évolutions scientifiques et technologiques

« **1983** : confrontés à des débats de plus en plus « techniques » - sur l'espace, le nucléaire, le plan câble - députés et sénateurs ressentent le besoin d'être éclairés par une instance spécialisée en matière scientifique »

Au début des années 1980, à l'occasion d'un certain nombre de débats - tels ceux concernant les orientations du programme nucléaire, du programme spatial ou du plan « câble » -, le Parlement a constaté qu'il n'était pas en mesure d'apprécier en toute indépendance les décisions du Gouvernement sur les grandes orientations de la politique scientifique et technologique. Il a donc décidé de se doter d'une structure d'évaluation qui lui soit propre, donnant ainsi naissance à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Créé par la loi du 8 juillet 1983, à la suite d'un vote unanime du Parlement, l'Office a pour mission « d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin, notamment, d'éclairer ses décisions ». Dans ce but, l'Office « recueille des informations, met en œuvre des programmes d'études et procède à des évaluations. »



« Depuis 20 ans, un lien permanent entre le monde politique et le monde scientifique »

Ouvert sur le monde scientifique, l'Office est cependant un organisme de nature pleinement parlementaire. Composé de 18 députés et 18 sénateurs, désignés de façon à assurer une représentation proportionnelle des groupes, il ne peut être saisi que par voie parlementaire : soit par le Bureau de chaque assemblée, soit par une commission permanente ou spéciale.

La pertinence scientifique des travaux de l'Opecst est assurée par deux moyens principaux. D'une part, l'Office est assisté d'un Conseil scientifique de 24 personnalités reconnues pour leur compétence dans les diverses disciplines scientifiques. D'autre part, une proportion importante des parlementaires siégeant au sein de l'Office est issue par tradition du monde scientifique au sens large : monde enseignant, monde de l'ingénierie et des technologies, monde médical...

De la prévention des risques écologiques au repérage des secteurs industriels d'avenir : **toutes les dimensions citoyennes du débat scientifique** sont traitées par l'Opecst

Les travaux de l'Opecst se concrétisent principalement par la publication de rapports comprenant, sur chaque thème abordé :

- d'une part, un état scientifique et juridique des lieux ;
- d'autre part, des recommandations d'action, principalement à destination des pouvoirs publics.

Au fil des saisines et des rapports qui en ont résulté, l'Office s'est attaché à développer quatre grands axes de réflexion et d'action :

2. Promouvoir la recherche et identifier les enjeux industriels émergents

Ce second volet de l'activité de l'Opecst est illustré par des rapports, tels ceux consacrés à la politique spatiale française (mai 2001), l'entrée dans la société de l'information (février 1997) ou encore le rôle des très grands équipements dans la recherche publique ou privée (mars et décembre 2000). Ces études, bien que non directement liées à un débat législatif spécifique, contribuent à éclairer les choix du Parlement, notamment lors des débats budgétaires.

3. Evaluer les risques et explorer les moyens de mieux les prévenir

La raison d'être de l'Opecst est d'éviter que les débats à objet scientifique ne soient « confisqués » par une approche purement technicienne, ni dominés par des approches émotionnelles, subjectives, souvent nées



1. Prendre part aux débats de société et contribuer à l'adaptation des normes.

Ainsi l'Office a-t-il été amené à éclairer les parlementaires sur des sujets d'actualité tels que, parmi de nombreux autres, les organismes génétiquement modifiés (rapport « *L'utilisation des OGM dans l'agriculture et l'alimentation* » 1998), le clonage (rapport 2000) ou encore la bioéthique (rapport « *Sciences de la vie et droits de l'Homme* » 1992).

Ce dernier rapport offre un exemple caractéristique de la manière dont les travaux de l'Office contribuent activement à la préparation des débats parlementaires – en l'espèce ceux ayant précédé l'adoption de la loi « *bioéthique* » du 29 juillet 1994 – et, à travers eux, à l'adaptation de notre droit aux évolutions scientifiques et technologiques.

de la méconnaissance des données scientifiques. Dans ce contexte, les rapports consacrés à l'évaluation des risques scientifiques ou technologiques et à leur prévention répondent à la vocation même de l'Office. Des rapports récents sur l'évaluation des changements climatiques (février 2002), la sûreté des installations nucléaires (onze rapports depuis 1990) ou encore les incidences de la téléphonie mobile sur la santé (novembre 2002) ont ainsi marqué le débat public.

4. Organiser des espaces de dialogue entre responsables publics, scientifiques et économiques

Au-delà de leur contenu, le processus d'élaboration des rapports permet un dialogue entre les citoyens, par la représentation des parlementaires membres de l'Office, et le monde de la science. Par les échanges entretenus avec les membres de son Conseil scientifique, par les visites de terrain, par les auditions d'experts et de personnalités, l'Opecst contribue au jour le jour au dialogue entre les mondes politique et scientifique.